

CREFOP Normandie
Commission n°3
TERRITOIRES

PROJET DE FEUILLE DE ROUTE 2018-2019

Contexte :

La commission n°3 : « Territoires » est présidée par les partenaires sociaux (CFDT – Jean Luc MICHEL), la vice-présidence étant attribuée à l'Etat (DIRECCTE – Philippe LAGRANGE – Directeur Régional Adjoint – Responsable du Pôle 3^E)

Le contexte 2018/2019 sera très fortement évolutif avec le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel présenté en Conseil des ministres lors de la 2^{ème} quinzaine d'avril. Ce projet de loi concernera la réforme de la formation professionnelle mais aussi celle de l'apprentissage et de l'assurance chômage. Il est ainsi notamment prévu la création d'une agence nationale, France compétences, remplaçant les trois instances de gouvernance actuelle (FPSPP, CNEFOP, COPANEF) afin de renforcer et de simplifier le quadripartisme pour le rendre plus cohérent, plus lisible, plus efficace.

France Compétences régulera la qualité, c'est-à-dire le mécanisme de certification des CFA et organismes de formation, et les prix des formations, notamment les coûts des formations en alternance. Elle assurera également la péréquation interprofessionnelle mécanique en matière d'alternance et de formation des TPE/PME.

France Compétences sera composée de trois collèges : partenaires sociaux, Etat, régions. Chacun y aura toute sa place et pourra jouer tout son rôle mais les déclinaisons régionales ne sont pas connues à ce jour

Ce projet de feuille de route intègre ces perspectives d'évolution importante du CREFOP et de l'ensemble des commissions dans les prochains mois.

Périmètre de la commission :

Le périmètre de la commission est actuellement défini par les grandes thématiques suivantes (cf règlement intérieur):

- Alimentation et suivi du CPRDFOP
- Démarches de GPEC territoriales
- Suivi des travaux et des actions Emploi/Formation engagés par les métropoles, agglomérations et communautés de communes
- Lien avec les animations territoriales
- Développement d'expérimentations territoriales (lutte contre l'illettrisme, insertion des jeunes)
- Cartographie des périmètres d'intervention des opérateurs et identification des zones non couvertes concernant l'orientation et l'offre conseil en VAE et la formation initiale et continue

Il est proposé d'y ajouter les travaux liés à l'élaboration par l'Etat et le Conseil Régional de la Stratégie Coordinée de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation professionnelles (SCEOFP)

Feuille de route 2018- 2019

1. **Participation à l'élaboration de la SCEOFP** au 1^{er} semestre 2018 au travers de quatre grands axes stratégiques et d'intervention :
 - Insertion durable des publics prioritaires
 - Développement des compétences des actifs occupés
 - Gestion active des RH (dont développement économique)
 - Anticipation des besoins de main-d'œuvre

Des propositions visant à inclure les réponses aux besoins territoriaux identifiés dans chaque zone d'animation territoriale et/ou bassins d'emploi seront établies par la commission après

une analyse des retours d'expérience de la nouvelle animation territoriale de l'emploi et de la formation exprimée par les différents acteurs des territoires.
Elles seront transmises à l'Etat et au Conseil Régional après avoir été présentées et validées en bureau du CREFOP

2. **Amélioration de l'articulation et de l'adéquation entre les besoins** des entreprises et des territoires, l'ensemble des publics bénéficiaires (demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, travailleurs handicapés...) et l'offre et la qualité de la formation en lien notamment avec la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (phase d'amorçage 2018 puis pacte régional 2019/2022)

Il sera ainsi procédé à

- Une analyse de ces sujets à un niveau territorial avec les filières et/ou branches, les acteurs de la formation, les membres du SPE
- Un éclairage particulier sera fait autour des « Métiers en Tension » du territoire et/ou en réponse aux préconisations de la Commission N° 4 « Emploi Economie »
- La prise en compte des aspects « Transition numérique », « Transition écologique et solidaire », « Economie circulaire »

Pour mener à bien cette mission, la commission se dotera d'outils pertinents adaptés aux différents maillages territoriaux et répondant à leurs besoins des territoires

3. **Réflexions et propositions sur les entreprises et/ou secteurs d'activité en mutations économiques sur les territoires**

- Anticipation des difficultés des entreprises (prévention et redressement)
- Mobilisation des outils de GPEC, des EDEC
- Optimisation des dispositifs de revitalisation des territoires

4. **Proposer des réponses territoriales pour la mise en œuvre efficace et efficiente des politiques publiques de l'emploi** notamment en ce qui concerne les publics éloignés de l'emploi (Parcours Emploi Compétences, Insertion par l'Activité Economique, Fonds d'Inclusion dans l'Emploi, Stratégie Régionale d'Inclusion dans l'Emploi...), les jeunes et les travailleurs handicapés (déclinaison territoriale du Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH 2018 2019)

Des expérimentations territoriales pourront être proposées, mises en œuvre et évaluées

5. **Harmonisation, capitalisation et mutualisation des bonnes pratiques de chaque territoire** (espace collaboratif),

6. **Actions de communication :**

- sur des opérations de recrutement ou des actions territoriales ayant eu un impact significatif
- sur l'attractivité des métiers et l'attractivité territoriale

- 7 **Réflexions et propositions autour de la gouvernance et du pilotage régional de France Compétences** en fonction des évolutions législatives et réglementaires à venir

L'ensemble de ces travaux seront menés en étroite concertation avec ceux des autres commissions et seront présentés lors des réunions de bureau ainsi qu'en comité plénier

Calendrier des commissions (alternativement Caen et Rouen)

1^{ère} réunion : 24 avril M ou 26 avril M ou AM

2^{ème} réunion : septembre 2018

3^{ème} réunion : novembre 2018

Membres

Il est proposé de maintenir les membres actuels de cette commission dans l'attente des modifications éventuelles liées à la future loi sur la formation professionnelle. D'autres acteurs pourront être exceptionnellement invités en fonction des thématiques figurant à l'ordre du jour de la réunion de la commission.